



**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 22 MARS 2022 A 18H30
AU FORUM**

Étaient présents :

Manon CROUSIER, Jessica ABATE, Michel AGNEL, Myriam IGHIR, Frédéric BERNE, Mélina JOLI, Didier SEGALAT, Adjoint, Jocelyne MOSCATO, Jean Luc CANILLOS, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Emilie CAPELLI, Jonathan MIGNÉ arrivé à 19h01, Sophie BORNE, Patricia CHENEL, Patrick PANNETIER, Bernard BOUGÉ, Claudine CHASTEL, Pascal LENTHERIC, Philippe PECOUT, Maha OUTALEB, Jean-Pierre LAFFONT, Marie-Laure PETIOT, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

Aimeric NAVEZ donne procuration à Manon CROUSIER,
Cindy BONILLO donne procuration à Yves CAZORLA,
Jean-Claude MAGES donne procuration à Patricia CHENEL,
Florian REYROLLE donne procuration à Bernard BOUGÉ,
Carole TORRES donne procuration à Philippe PECOUT,
Mathieu CAVAILLES donne procuration à Maha OUTALEB.

Secrétaire de séance : Jean-Luc CANILLOS

VOTE A L'UNANIMITÉ

Adoption du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 18 janvier 2022

VOTE A LA MAJORITÉ

**Exprimés : 29 Pour : 16 Contre : 7 (MAGES-CHENEL-PANNETIER- BOUGÉ-
CHASTEL LENTHERIC- REYROLLE) Abstention : 6 (-TORRES-PECOUT-OUTALEB-LAFFONT-
PETIOT-CAVAILLES)**

**DOSSIER N°1 – FINANCES – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2022 -
RAPPORTEUR : Manon CROUSIER**

DOB 2022 sur le site de Laudun-l'Ardoise rubrique FINANCES.

**29 VOIX POUR
ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**DOSSIER N°2 - AMÉNAGEMENT – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA
CRÉATION D'UN CARREFOUR GIRATOIRE AV. G. DE GAULLE CHEMIN DU
COLOMBIER- RAPPORTEUR : Michel AGNEL**

La commune souhaite aménager l'entrée de ville secteur Canet et Cordier par un carrefour giratoire avenue du Général de Gaulle / Chemin du Colombier.
Cet aménagement permettra d'embellir cette entrée de ville suite à la construction du lotissement Canet et Cordier,

De même ce carrefour giratoire permettra de sécuriser cette voie à forte circulation.

Le coût prévisionnel des travaux et aménagements envisagés pour la réalisation de ce projet est de 234 016 € TTC.

La commune sollicite donc une subvention de l'ETAT à travers la DSIL, du Département et de la Région selon le plan de financement suivant :

. Subvention de l'Etat 26,66%	52 003 €
. Subvention du Département 26,66%	52 003 €
. Subvention de la Région 26,66%	52 003 €
. Part communale 20%	39 003 €

16 VOIX POUR

13 ABSTENTIONS (MAGES-CHENEL-PANNETIER- BOUGÉ-CHASTEL-LENTHERIC-REYROLLE-TORRES-PECOUT-OUTALEB-LAFFONT-PETIOT-CAVAILLES)

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

DOSSIER N°3 - TRAVAUX – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'INSTALLATION DE CLIMATISATIONS A L'ÉCOLE G. LAPIERRE - RAPPORTEUR : Manon CROUSIER

La commune souhaite installer des climatisations dans toutes les classes de l'école Lapierre. Ces travaux permettront d'améliorer le confort des élèves et de leurs enseignants,

Le coût prévisionnel des travaux envisagés pour la réalisation de ce projet s'élève à 74 875€.

La commune sollicite donc de l'Etat, du Département et de la Région selon le plan de financement suivant :

. Subvention de l'Etat 26,66%	19 967 €
. Subvention du Département 26,66%	19 967 €
. Subvention de la Région 26,66%	19 967 €
. Part communale 20%	14 975 €

29 VOIX POUR

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

DOSSIER N°4 – FINANCES – DURÉE D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS – RAPPORTEUR : Manon CROUSIER

La délibération du 18 décembre 2019 a fixé les durées d'amortissements des biens concernant le budget général. A la demande du Trésor Public nous devons compléter la durée d'amortissement de certains comptes :

204 – Subventions d'équipements versées,
21561 – Matériel roulant,
21578 Autre matériel et outillage de voirie.

29 VOIX POUR

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

DOSSIER N°5 - SCOLAIRE – PARTICIPATION FINANCIÈRE DES COMMUNES EXTÉRIEURES PAR ÉLÈVE SCOLARISÉ A LAUDUN L'ARDOISE - RAPPORTEUR : Jessica ABATE

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer à 638 euros la participation financière pour l'année 2021/2022 des communes de résidence des enfants scolarisés à Laudun-L'Ardoise, ULIS compris.

**29 VOIX POUR
ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**DOSSIER N°6 - MAIRIE - RAPPORT ANNUEL COMMISSION COMMUNALE
D'ACCESSIBILITÉ - RAPPORTEUR : Manon CROUSIER**

Il résulte des dispositions de l'article L. 2143-3 du CGCT que « Dans les communes de 5000 habitants et plus, il est créé une commission communale pour l'accessibilité composée notamment des représentants de la commune, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville.

Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.

Elle détaille l'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite, en fonction du type de handicap, des principaux itinéraires et cheminements dans un rayon de deux cents mètres autour des points d'arrêts prioritaires au sens de l'article L. 1112-1 du code des transports. Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation effectuée par Mme Manon CROUSIER 1^{ère} adjointe, du rapport annuel 2022 de la Commission communale d'accessibilité.

**DOSSIER N°7 - FONCIER – OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC
PAR LA SNCF - RAPPORTEUR : Michel AGNEL**

A la demande de la SNCF en date du 03 janvier 2022, il est proposé de mettre à disposition la parcelle Lieu-Dit «JONQUEYROLLES» cadastrée section AV N°112 de 152m2 destinée à l'installation d'une zone de préfabrication à proximité des travaux de construction du futur Pont Rail, parallèle à la route de la gare à Laudun-l'Ardoise.

**29 VOIX POUR
ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**DOSSIER N°8 - FONCIER - CONSTITUTION DU DROIT DE TOUR D'ÉCHELLE
AU PROFIT DE M. BELKAÏSS - RAPPORTEUR : Mélina JOLI**

En septembre 2020, Monsieur Merzek BELKAÏSS achetait une partie de la parcelle cadastrée section CA N°33 subdivisée. Il apparaît nécessaire de créer au profit de M. BELKAÏSS, un droit de tour d'échelle pour desservir son bien cadastré section CA N°244, issu du plan de division, et grevant le fonds cadastré section CA N°245 appartenant à la commune Ce droit de tour d'échelle doit être accordé à Monsieur BELKAÏSS, et les propriétaires successifs, sur la parcelle cadastrée section CA N°245, propriété de la Commune de Laudun-L'Ardoise.

**29 VOIX POUR
ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

DOSSIER N°9 – FONCIER - RÉTROCESSION DE VOIRIE « LES TERRASSES DU CHÂTEAU » -RAPPORTEUR : Méline JOLI

La convention PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) signée avec la Société SUDINVEST, l'aménageur du lotissement « Les terrasses du Château », le 11 juillet 2018 et modifiée par avenant le 9 novembre 2018, prévoit l'incorporation des voiries et réseaux des bâtis quand les travaux seront achevés,

Les travaux du macro-lot 3 dudit lotissement doivent être rétrocédés à la commune par voie de délibération sous réserve d'un état des lieux contradictoire avec l'aménageur, en fin de chantier de ces aménagements, prévu courant juillet. Lesdits communs seront intégrés dans le domaine public.

**29 VOIX POUR
ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

DOSSIER N°10 – URBANISME – DÉMATÉRIALISATION DE L'INSTRUCTION DES DROITS DES SOLS -RAPPORTEUR : Méline JOLI

A partir du 1^{er} janvier 2022, la Loi ELAN (Évolution du Logement et de l'Aménagement et du Numérique) impose à chaque commune de disposer d'un dispositif permettant de recevoir les demandes d'urbanisme par voie électronique si le pétitionnaire en fait le choix.

**29 VOIX POUR
ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**DOSSIER N°11 – TRAVAUX – DISSIMULATION RÉSEAUX SECS -
RAPPORTEUR : Michel AGNEL**

La Mairie de Laudun-l'Ardoise projette cette année 2022 de réaliser une première tranche travaux de réhabilitation du réseau sec ainsi que de la voirie sur la Rue de Boulogne entre le square Anne Franck et le carrefour de la Lègue. Actuellement les réseaux secs sont en technique aérienne de type torsadé en appuis commun avec les réseaux Orange et Éclairage Public. Les travaux consisteront donc à enfouir l'ensemble de ces réseaux sur la totalité de ce périmètre. Le SMEG réalise les travaux aux conditions fixées dans l'État Financier Estimatif. Il convient d'approuver le montant du projet s'élevant à 178.690,80€TTC, la participation estimative de la collectivité à verser au Syndicat est de 52.118,15€TTC. Par ailleurs la commune s'engage à payer au SMEG les frais d'étude pour la somme de 1.500 € en cas de renoncement du fait de la commune.

**29 VOIX POUR
ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**DOSSIER N°12 – TRAVAUX – ÉCLAIRAGE COORDONNÉE -
RAPPORTEUR : Michel AGNEL**

La Mairie de Laudun-l'Ardoise projette cette année 2022 de réaliser une première tranche travaux de réhabilitation du réseau EU ainsi que de la voirie sur la Rue de Boulogne. Le réseau Éclairage public est actuellement en appui commun avec le réseau électrique qui doit être déposé dans le cadre de l'opération coordonnée 20-DIS-94. Les travaux consisteront donc à créer un génie civil de 570ml avec la pose de 11 mâts de type cylindro coniques thermolaqués équipés de luminaires à leds. Le SMEG réalise les travaux aux conditions fixées dans l'État Financier Estimatif. Il convient d'approuver le montant du projet s'élevant à 59.603,88€TTC, la participation estimative de la collectivité à verser au Syndicat est de

62.087,38€TTC. Par ailleurs la commune s'engage à payer au SMEG les frais d'étude pour la somme de 660 € en cas de renoncement du fait de la commune.

**29 VOIX POUR
ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**DOSSIER N°13 – TRAVAUX – RÉSEAU TÉLÉCOMMUNICATION COORDONNÉE -
RAPPORTEUR : Michel AGNEL**

La Mairie de Laudun-l'Ardoise projette cette année 2022 de réaliser une première tranche de travaux de réhabilitation du réseau sec ainsi que de la voirie sur la Rue de Boulogne. Le réseau de télécommunication Orange est, en partie, en appui commun avec le réseau électrique qui doit être déposé dans le cadre de l'opération coordonnée 20-DIS-94. Les travaux consisteront donc à créer un génie civil de 795 ml avec la pose de plusieurs chambres structures et particulières. Le SMEG réalise les travaux aux conditions fixées dans l'État Financier Estimatif. Il convient d'approuver le montant du projet s'élevant à 63.745,32€TTC, la participation estimative de la collectivité à verser au Syndicat est de 66.401,38€TTC. Par ailleurs la commune s'engage à payer au SMEG les frais d'étude pour la somme de 432€ en cas de renoncement du fait de la commune.

**29 VOIX POUR
ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**DOSSIER N°14 - SOLIDARITÉ – AIDE FINANCIÈRE A L'UKRAINE
– RAPPORTEUR : M. LE MAIRE**

Suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, et la guerre qui en résulte, nous devons soutenir les centaines de milliers d'Ukrainiens affectés par le conflit et qui fuient dans les pays limitrophes. Nous souhaitons apporter une aide d'urgence aux populations réfugiées mais aussi aux personnes restées dans le pays,

Une aide financière de 2 000€ pourrait être accordée à l'association humanitaire LA CROIX ROUGE qui est implantée localement et qui se charge des aides de première nécessité. Les crédits sont prévus au Budget, compte 6713.

**29 VOIX POUR
ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**DOSSIER N°15 : FONCIER – NOTE D'INFORMATION SUR LA
CONSTRUCTIBILITÉ - RAPPORTEUR : Mélina JOLI**

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation effectuée par Mme Mélina JOLI, 7^{ème} adjointe déléguée à l'urbanisme, de la note d'information sur la constructibilité du secteur LA CALE DES CAPELANS.

DÉCISIONS DU MAIRE EN SYNTHÈSE

. MP 2022-01-03 du 03/01/2022 : Signature d'un contrat d'abonnement avec l'entreprise SAS BEWIDE – 1 place de Strasbourg – 29200 BREST, pour la mise en place d'une solution de gestion d'inventaire et de stock (pack BEWIDE-TENO + Agorastore), au prix de :

- Mise en œuvre (TENO + Agorastore) : 855,00€ HT
- Abonnement annuel au site « webenchères » et « TENO » : 1.050,00€ HT

. MP 2022-01-04 du 03/01/2022 : Signature du marché de travaux d'urgence de restauration de l'église Notre Dame la Neuve avec l'entreprise ARTE PIERRE – ZA de Bernon – route Michel LEDRAPPIER – 30330 TRESQUES pour un montant de 181.690,16€ HT.

. DGS 2022-01-02 du 10/01/2022 visée en Préfecture le 20/01/2022 : Règlement de frais et honoraires de la somme de 788,04€ à M. Renaud SCARLATA Expert, 505 chemin des Tours de Seguin – 30900 NIMES pour le dossier péril imminent M. et Mme CHABERT Adrien survenu le 22 décembre 2021.

. FIN 2022-10-01 du 12/01/2022 visée en Préfecture le 12/01/2022 : Virement de crédits opéré depuis le chapitre 022 « dépenses imprévues » -0,37€ au chapitre 66 article 66111 « charges financières » +0,37€.

. DGS 2022-01-03 du 17/01/2022 : Renouvellement du contrat d'assistance et de conseil en urbanisme avec la Sté AICO « Aide et conseil aux collectivités sis 131 Impasse des Palmiers – Pist OASIS – 30100 ALES pour l'accompagnement et la consultation relatifs aux missions d'urbanisme notamment l'instruction des actes applicables du droit des sols pour la période du 01/01/2022 au 30/01/2022 pour un montant de 2.880€ HT soit 3.456€ TTC.

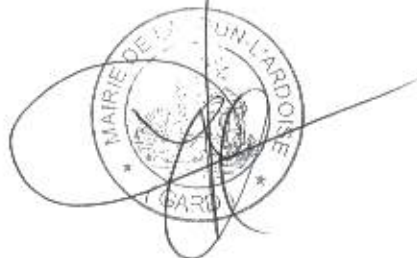
. MP 2022-01-05 du 26/01/2022 : Signature du contrat d'entretien des espaces verts du complexe sportif de Lascours avec l'entreprise ESPACE JARDINS – Mas de Vernède – 30330 CAVILLARGUES pour un montant annuel de 19.510,00€ HT soit 23.412€ TTC.

. MP 2022-02-06 du 24/02/2022 : Signature du marché pour la surveillance et l'entretien des poste de crue avec la Sté NATHEO POMPES – 1525 route de Bagnols – 30290 LAUDUN-L'ARDOISE d'un montant annuel de 20.500 €H.T. soit 24.600 € TTC.

. DGS 2022-03-05 du 02/03/2022 visée en Préfecture le 07/03/2022 : Règlement de frais et honoraires de la somme de 1020,00€ au Cabinet GIL-FOURIER & CROS Avocats, 50 Bd des Arceaux – 34000 MONTPELLIER suite à une demande de constat d'infractions aux règles d'urbanisme relevées sur la parcelle YC194 appartenant à M. J. BRIFFA et Mme E. RAZZI.

Fin de la séance à 21h06.

Le Maire, Yves CAZORLA



Le secrétaire, Jean-Luc CANILLOS